PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-09-13

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi dix-huit du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	17
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRÉ), Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUINEL), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : Mme Laurence LE PENHUIZIC & M. Jean-Pierre HAMON

FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMI - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025-03-22 du Conseil communautaire en date du 12 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

- *A l'annulation de titres émis sur l'exercice 2022 à l'encontre du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250924-2025-09-13-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025

- *A l'intégration d'études non suivies de travaux (déchèterie 2019),*
- *A l'amortissement de ces études,*
- *A l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes ;*

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 15 septembre 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De retirer** la délibération n°2025-06-14 du Conseil communautaire du 25 juin 2025 ;
- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2025 du budget Annexe REOMI les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	Réelle	65	6541	Créances irrécouvrables	5 000,00 €	3 358,45 €	8 358,45 €
F	D	Réelle	65	6542	Créances éteintes	- €	251,00 €	251,00 €
F	R	Réelle	78	7817	Reprises sur provisions	- €	3 609,45 €	3 609,45 €
F	D		67	673	Régularisation titres sur exercices antérieurs	10 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €
F	R	Réelle	013	64198	Autres remboursements (personnel)	30 108,85 €	26 000,00 €	56 108,85 €
F	R	Réelle	70	7038	Autres ventes de produits résiduels	156 000,00 €	23 000,00 €	179 000,00 €
F	R	Réelle	75	7581	FCTVA	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
F	D	Ordre	023		Virement à la section investissement	175 000,00 €	-36 771,18 €	138 228,82 €
I	R	Ordre	021		Virement de la section de fonctionnement	175 000,00 €	-36 771,18 €	138 228,82 €
					Intégration études (2019)			
I	D	Ordre	041	2181	Terrains	- €	*395,77 €*	*395,77 €*
I	D	Ordre	041	2188	Redevance incitative + Bacs	253 079,00 €	176 671,21 €	429 750,21 €
I	D	Ordre	041	2312	Déchetteries 2019	- €	8 779,24 €	8 779,24 €
I	R	Ordre	041	2031	Etudes déchetteries 2019	- €	185 846,22 €	185 846,22 €
					Amortissement études (2019)			
F	D	Ordre	042	6811	Dotation aux amortissements	197 000,00 €	36 771,18 €	233 771,18 €
I	R	Ordre	040	28182	Amortissement Etude faisabilité agrandissement Déchèterie/Prog B	87 100,00 €	257,37 €	87 357,37 €
I	R	Ordre	040	28145	Etude déchetterie Bouvron (2019)	- €	782,40 €	782,40 €
I	R	Ordre	040	28188	Redevance incitative + Bacs	83 800,00 €	35 334,24 €	119 134,24 €
I	R	Ordre	040	28121	Achat terrain	- €	397,17 €	397,17 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250924-2025-09-13-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025

➢ **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

DSF - Chapitre 65	3 609,45 €
DSF - Chapitre 67	50 000,00 €
RSF - Chapitre 64	26 000,00 €
RSF - Chapitre 70	23 000,00 €
RSF - Chapitre 75	1 000,00 €
RSF - Chapitre 78	3 609,45 €
DSI - Chapitre 21	177 066,98 €
DSI - Chapitre 23	8 779,24 €
RSI - Chapitre 20	185 846,22 €
DSF - Chapitre 023	-36 771,18 €
RSI - Chapitre 021	-36 771,18 €
DSF - Chapitre 042	36 771,18 €
RSI - Chapitre 040	36 771,18 €

➢ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 24/09/2025

Les secrétaires de séance
Mme Laurence LE PENHUIZIC M. Jean-Pierre HAMON

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250924-2025-09-13-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025